

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le mardi 6 avril 2010, 20 h, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, sous la Présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière.

ÉTAIENT aussi présents : Messieurs les conseillers Gaétan Thibault, Michel Nadon, Jacques Laurin, Jules Dagenais, Bernard Mailhot et Roland Tremblay.

ÉTAIENT également présentes : Messieurs Julien Croteau, directeur des ressources humaines, des communications, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint, et André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, constatant qu'il y a quorum déclare l'assemblée ouverte.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉTANT TERMINÉE, LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE À L'ADOPTION DES ITEMS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR.

10-04-096

**POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR –
SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
MUNICIPAL – 6 AVRIL 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant l'item suivant :

- 2.1 Pour autoriser la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire une avance de fonds sans intérêt pour un maximum de 50 000 \$ - Corporation de la Caverne Laflèche inc. – Opérations courantes.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-097

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE
LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 MARS 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS ce Conseil accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la session régulière du 16 mars 2010, à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-098

POUR AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À FAIRE UNE AVANCE DE FONDS SANS INTÉRÊT POUR UN MAXIMUM DE 50 000 \$ – CORPORATION DE LA CAVERNE LAFLÈCHE INC. – OPÉRATIONS COURANTES

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à faire une avance de fonds, sans intérêt, pour un maximum de 50 000 \$, à la Corporation de la Caverne Laflèche inc., lequel montant sera remboursé, par ladite Corporation, d'ici le 30 juin 2010.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-099

POUR AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À SIGNER UNE ENTENTE AVEC BELL MOBILITÉ – APPAREILS DE TÉLÉPHONIE SANS FIL

CONSIDÉRANT QUE de part leur fonction certains employés doivent être rejoints en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir bénéficier d'une économie dans les forfaits, l'Association récréative de Val-des-Monts, se joindra au groupe de la Municipalité de Val-des-Monts et remboursera tous les frais mensuels pour son forfait;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendie a demandé des prix conformément à la politique financière et que la compagnie Bell Mobilité a présenté le forfait le plus avantageux.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale et le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts l'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et Bell Mobilité pour une durée de trois (3) ans, à compter de la signature du contrat.
- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale et le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à effectuer la distribution des appareils selon les besoins actuels et à venir en matière de téléphonie sans fil.
- ✓ Autorise le service des Finances à percevoir les sommes dues par l'Association récréative de Val-des-Monts selon l'entente intervenue.
- ✓ Autorise, conformément à la politique financière, le service des Finances à effectuer les engagements budgétaires pour l'exercice courant et pour les exercices 2011 à 2013.

10-04-099

- ✓ Souligne que chaque utilisateur est responsable pour les frais supplémentaires engendrés par ses appels personnels, interurbains ou autres qui dépassent le forfait.

Les fonds à cette fin seront pris à même les budgets des années 2010, 2011, 2012 et une partie de 2013.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-100

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 10-003 – COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À EFFECTUER LES PAIEMENTS – COMPTES À PAYER AU MONTANT DE 333 290,01 \$ – COMPTES PAYÉS AU MONTANT DE 809 340,47 \$ – SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS 167 673,79 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 7 juillet 2009, la résolution portant le numéro 09-07-193, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 658-09, aux fins d'abroger et remplacer le règlement portant le numéro 625-07, décrétant une délégation de pouvoirs, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la part du Conseil à la Directrice générale, au Directeur général adjoint, à la Secrétaire-trésorière, au Secrétaire-trésorier adjoint et aux fonctionnaires responsables d'un service;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 du règlement portant le numéro 658-09 stipule les paiements pré-autorisés que peuvent effectuer les délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 du règlement portant le numéro 658-09 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Accepte, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, le rapport comptable du mois de mars 2010, portant le numéro 10-003, totalisant une somme de 1 310 304,27 \$ concernant les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité, lequel rapport fait partie des présentes et les salaires :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie no 09	40 963,71 \$
Paie no 10	38 053,75 \$
Paie no 11	53 324,06 \$
Paie no 12	35 332,27 \$
Total	167 673,79 \$

- ✓ Autorise la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à effectuer les paiements au montant de 1 142 630,48 \$.

Année	Comptes à payer	Comptes payés	Total
2010	333 290,01 \$	809 340,47 \$	1 142 630,48 \$

Le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint a émis à cet effet, durant le mois de mars 2010, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 1 142 630,48 \$.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-101

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 3 712,01 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 4 décembre 2007, la résolution portant le numéro 07-12-401, aux fins de renouveler le mandat de la firme d'avocats RPGL, anciennement connue sous le nom de Legault, Roy (S.E.N.C.), sise au 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau (Québec) J8T 8B7, à titre de conseillers juridiques pour ladite Municipalité et ce, pour les années 2008, 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL, a fait parvenir au Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL	TOTAL À CE JOUR
N/Réf. : 144778 Canada inc. (Action) V/Réf. : 8293-111	630,00 \$	4,20 \$	31,71 \$	49,95 \$	715,86 \$	16 560,98 \$
N/Réf. : Bédard, Daniel V/Réf. : 8293-179	98,00 \$	1,80 \$	4,99 \$	7,87 \$	112,66 \$	649,93 \$
N/Réf. : c. Bédard c. Parisien V/Réf. : 8293-203	490,00 \$	4,05 \$	24,70 \$	38,91 \$	557,66 \$	3 926,97 \$
N/Réf. : Thom Gagnon, Diane V/Réf. : 8293-227	212,50 \$ 62,50 \$	82,99 \$ 145,55 \$	14,78 \$ 10,41 \$	23,26 \$ 16,39 \$	333,53 \$ 234,85 \$	3 504,38 \$
N/Réf. : Osborne Robert V/Réf. : 8293-280	1 125,00 \$	1,50 \$	56,33 \$	88,71 \$	1 271,54 \$	4 940,62 \$
N/Réf. : Mackenzie, Victoria – 179, chemin H.-Vipond V/Réf. : 8293-316	140,00 \$	1,65 \$	7,08 \$	11,16 \$	159,89 \$	564,47 \$
N/Réf. : Wagner, Douglas V/Réf. : 8293-337	873,50 \$	12,95 \$	44,23 \$	69,65 \$	1 000,33 \$	1 000,33 \$
N/Réf. : Serval Finance V/Réf. : 8293-284	- 56,00 \$ - 532,00 \$	- 1,35 \$ - 8,04 \$	- 2,87 \$ -27,00 \$	- 4,52 \$ - 42,53 \$	- 64,74 \$ -609,57 \$	Crédit pour Facture du 16 déc. 09 Facture du 18 nov. 09
TOTAUX	3 043,50 \$	245,30 \$	164,36 \$	258,85 \$	3 712,01 \$	

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL NADON
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

10-04-101

PAR CES MOTIFS ce Conseil décrète, sur la recommandation de la Directrice du service des Finances et l'approbation du Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, une dépense au montant de 3 712,01 \$ et autorise le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint, à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant	Description
02-160-00-412	1 215,21 \$	Frais juridiques – Gestion du personnel
02-190-00-412	(582,57 \$)	Frais juridiques – Administration
02-330-00-412	1 227,34 \$	Frais juridiques – Travaux publics
02-610-00-412	1 687,67 \$	Frais juridiques – Urbanisme
54-134-91-000	164,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-102

**POUR DEMANDER À LOISIR SPORT
OUTAOUAIS – SUBVENTION – PROGRAMME
D'APPUI À L'OFFRE DE SERVICE DE LOISIR
EN MILIEU RURAL – FORMATION DU
PERSONNEL DE CAMPS DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE Loisir sport Outaouais offre un programme d'appui à l'offre de service de loisir en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs et de la Culture de la Municipalité de Val-des-Monts, en collaboration avec les services des Loisirs des municipalités de Cantley, Chelsea et de la Maison de jeunes « Le Mashado » de La Pêche demande une aide financière pour offrir une formation à leur équipe d'animation.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD MAILHOT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAUT**

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

- ✓ Demande à Loisir sport Outaouais une subvention aux fins de permettre la formation intermunicipale d'animateurs de camps de jour de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
- ✓ Autorise Son Honneur le Maire ou le Maire suppléant et la Secrétaire-trésorière et Directrice générale ou le Directeur des ressources humaines, des communications, Secrétaire-trésorier adjoint et Directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, la convention à intervenir avec Loisir sport Outaouais et tous autres documents inhérents à ce dossier.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-103

**POUR ADOPTER LES PROCÈS-VERBAUX
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
SÉANCES RÉGULIÈRES DU 10 FÉVRIER ET
DU 10 MARS 2010**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES LAURIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

10-04-103

PAR CES MOTIFS ce Conseil adopte, tel que présenté, les procès-verbaux des séances régulières du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 10 février et 10 mars 2010 et ce, tel que requis par l'article 61 du règlement portant le numéro 579-05 – Règles d'ordre et de procédures du Conseil.

Son Honneur le Maire, monsieur Jean Lafrenière, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-104

POUR ABROGER ET REMPLACER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 10-03-074 - RECONNAÎTRE UN DROIT ACQUIS DE L'USAGE DE GARDE ET D'ÉLEVAGE DE DEUX CHEVAUX EN ZONE RÉSIDENTIELLE – 51, RUE MAISONNEUVE – LOT 1 932 412 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 2 mars 2010, la résolution portant le numéro 10-03-074 aux fins de reconnaître un droit acquis de l'usage de garde et d'élevage de deux chevaux, en zone résidentielle située au 51, rue Maisonneuve, propriété également identifiée comme étant le lot 1 932 412 au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le droit acquis doit être reconnu à l'immeuble et non aux propriétaires.

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GAÉTAN THIBAULT
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

- ✓ Abroge à toutes fins que de droit la résolution portant le numéro 10-03-074.
- ✓ Reconnaît un droit acquis de l'usage de garde et d'élevage de deux chevaux au 51, rue Maisonneuve à Val-des-Monts, propriété également connue comme étant le lot 1 932 412 au Cadastre du Québec.
- ✓ Reconnaît, également, l'utilisation partielle du garage résidentiel à des fins d'abri pour les chevaux.

Adoptée à l'unanimité.

10-04-105

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SESSION

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULES DAGENAI
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROLAND TREMBLAY**

PAR CES MOTIFS, la présente session est levée.

Adoptée.

Julien Croteau
Directeur des ressources humaines, des
communications, Secrétaire-trésorier adjoint
et Directeur général adjoint

Jean Lafrenière
Maire